



Protection sociale

RÉFORME DES RETRAITES : LE GOUVERNEMENT PRÉVOIRAIT DE BAISSER LES SALAIRES DES FONCTIONNAIRES

Les taux de cotisations retraites des agents publics pourraient augmenter de 3% sans compensation salariale. Inacceptable, pour les fédérations de fonctionnaires FO, qui appellent à la journée de grève interprofessionnelle et de manifestation du 15 juin.

À quelques jours de la présentation officielle de l'avant projet de loi sur les retraites, l'exécutif semble prendre un malin plaisir à faire «fuir» les mesures susceptibles d'y figurer pour tester l'opinion. Ainsi l'on a appris mardi, via des «sources gouvernementales» citées par l'AFP, que le texte prévoirait de relever de 3 point le taux de cotisation retraite des fonctionnaires. Actuellement de 7,85% il convergerait, «au nom de l'équité», avec celui des salariés du privé (10,55%). La réaction des syndicats ne s'est pas fait attendre. Pour FO, un tel relèvement signifie tout simplement la baisse de la rémunération nette des agents publics qui ne roulent pas sur l'or, loin de là.

Compétente pour les agents du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer, la FEETS FO a rappelé que «les prélèvements pour les pensions sur les traitements des fonctionnaires sont fictives» car «les fonctionnaires d'Etat n'ont pas de "Caisse de retraites"». Et à ce titre, a-elle ajouté «les cotisations apparaissant sur les bulletins de salaire sont fictives, elles aussi, et ne coïncident avec aucune contrepartie conformément au statut général de la fonction publique». Salaires et pensions dans le public forment en effet un seul élément du budget de l'Etat. C'est pourquoi, a-t-elle expliqué, la hausse des prélèvements ne serait «que la traduction d'une baisse des traitements des fonctionnaires aux seules fins de réduire les dépenses publiques (...) comme en Grèce, au Portugal ou en Irlande ». Pour elle, «le débat sur l'équité dans la misère n'est pas de mise» notamment au vu de la situation salariale des fonctionnaires de la catégorie C (employés et des ouvriers) qui «débutent leur carrière avec un traitement en dessous du SMIC et culminent, pour le plus grand nombre, en fin de carrière à 1417 euros».

De son côté, la fédération FO services publics et de santé a tenu à souligner que les suppressions massives d'emplois publics, le recours à contractuels en lieu et place de fonctionnaires «constituent autant de manque à gagner en termes de cotisations retraites». Et alors que le point d'indice salarial a déjà perdu environ 10% depuis 2000, la fédération générale des fonctionnaires (FGF) FO a prévenu que «si c'est vraiment la piste que suit le gouvernement, on se battra pour qu'il y ait une compensation» équivalente, à savoir une hausse de 3 points à valoir sur cet élément central de la rémunération des agents publics. Anne Baltazar, la secrétaire générale de la FGF FO, précise que la fédération est définitivement opposée à la création d'une caisse de retraite pour les fonctionnaires de l'Etat.

Et les fédérations de battre le rappel des troupes autour de l'appel national de la confédération FO à la journée de grève interprofessionnelle à de manifestation à Paris organisée le 15 juin 2010.